



SECTION



LOIRE

Saint-Etienne le 20 Décembre 2018

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire,

Nous avons écouté, lundi 10 décembre 2018, avec beaucoup d'attention l'intervention du Président de la République avec beaucoup d'attention.

FO DGFIP 42 le félicite pour son analyse lucide de la situation.

Nous nous réjouissons de sa promesse de mettre en place les moyens d'un contrôle fiscal efficace.

Nous respectons, également, son analyse sur le besoin de services publics de proximité. Voilà enfin des précisions qui sont claires.

Le Président nous montre à quel point il a saisi nos revendications.

C'est toujours un moment de satisfaction d'écouter de telles vérités et de constater le retour du dialogue social qui avait disparu depuis des mois...

Afin d'anticiper la mise en œuvre des moyens annoncés par le Président de la République, FO DGFIP 42 vous demande, dès aujourd'hui, l'annulation des suppressions d'emplois prévues dans la Loire pour 2019. Ces effectifs seront utiles dans la lutte contre la fraude fiscale et dans l'accomplissement de toutes nos missions.

FO DGFIP 42 vous demande, également, l'annulation de la fermeture des trésoreries de ST BONNET LE CHATEAU, ST SYMPHORIEN DE LAY et du CHU de FIRMINY, de la fusion du SPF de MONTBRISON avec les SPF de ST ETIENNE ainsi des transferts de missions..

Tous ces services et les collègues qui les composent, participent au maillage des services publics de proximité de notre territoire, si chers à nos concitoyens, aux élus qui les représentent et à notre Président de la République.

FO DGFIP 42 est conscient que ces décisions ne relèvent pas de votre compétence et vous demande de bien vouloir transmettre cette demande à notre Directeur Général.

A cette demande, vous voudrez bien y ajouter l'augmentation de la valeur du point d'indice des agents de la Fonction publique.

En effet, le Président de la République a omis d'en parler lors de ses annonces.

FO DGFIP 42 comprend bien que pendant l'énoncé de la reconnaissance d'une partie de nos revendications, il a pu être submergé par l'émotion et, a complètement oublié d'en parler.

Quant à la prime de fin d'année donnée par l'employeur, qui sera exonérée de cotisations sociales et d'impôts, c'est avec le sentiment du devoir accompli que les personnels de la DGFIP seront heureux de la percevoir.

FO DGFIP 42 vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur des Finances Publiques de la Loire, l'expression de notre considération.

Les membres du bureau FO DGFIP 42